

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-132 DU 11 MAI 1993
~~SECRET~~ N° /MEPRA/DGFP/DGCA/SR.5
portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur MBENDE Médard
Attaché des SAF des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des Services
Administratifs et Financiers-SAF
(Administration Générale). -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du ~~15 Mars~~ 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Réfonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-
tutions de carrières administratives et reclassements notamment
en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en
ce qui concerne les contributions directes, l'enregistrement et
le trésor abrogeant et remplaçant les articles 7, 9, 10, 13, 15,
16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n° 73.143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicables aux Fonctionnaires
de la République du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organi-
sation des intérimaires du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 208/7/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 3948/MESSRH-DGFP-DGCA-SAV. du 28 Décembre
1992 portant promotion au titre de l'année 1990 de certains Fonc-
tionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services

D.G.B.

D.G.C.F.

Administratifs et Financiers-SAF-(Travail et Administration Générale) en tête : YOLLOU-YOLLOU (Jean Marie);

(/u l'arrêté n° 1235/MJTFP/DGFP/DGPCE/SSC du 15 Juillet 1992 autorisant certains fonctionnaires et agents contractuels déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de Brazzaville en tête : MBASSILA SITA Louis (Régularisation) ;

(/u la lettre n° 1226/TPG/DAG/SP du 8 Août 1992 du Trésorier Payeur Général au Ministère de l'Economie des Finances et du Plan transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRET :

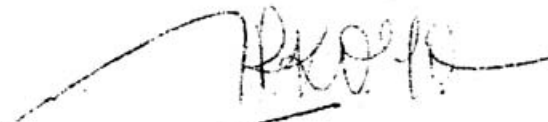
ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/247 du 26 Juillet 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MBENDE Médard, Attaché des SAF de 4° échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature Filière : Trésor session de 1991 délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres du Trésor, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur de Trésor de 2° échelon, indice 890 ACC = Néan-

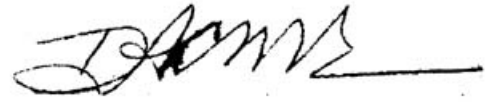
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20 Janvier 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 MAI 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC	2
DGFP/DGCA	4
DGFP/BST	4
DGB	2
DGCF	2
ME.FP.TPG	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	3.-